

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	13
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES
20 - 31/03/2025**

Madame Annelise DEFILIPPI, adjointe au maire, présente aux membres du conseil municipal une demande de subvention d'un montant de 1593 € formulée par le comité des Fêtes en vue de l'organisation d'un concert de « DJ Matafan » à la salle polyvalente le 23 mai 2025.

Madame DEFILIPPI propose d'accorder une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes.

Après avoir entendu le rapport de Madame DEFILIPPI,

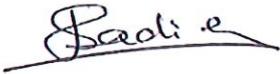
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1300 € au Comité des Fêtes en vue de l'organisation d'un concert de « DJ Matafan » à la salle polyvalente le 23 mai 2025.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

